

Avec Jacques J.P. **Martin**,
une équipe de femmes et d'hommes
comme vous, proches de vous

ROYAUME FRANÇAIS - DÉPARTEMENT D'ORNE - NOGENT-EN-BASSE
ÉLECTION MUNICIPALE 23 ET 30 MARS 2014



Avec Jacques J.P. **MARTIN**

j'm nogent

Ensemble **aimons** notre ville

liste de rassemblement des Nogentaises et Nogentais
qui partageront l'envie de mieux vivre ensemble dans notre ville

Logo of the French Republic (L'Élysée) and the UDI party.



Projet Cœur de Ville

Les Halles de Nogent Entre tradition et modernité



*Une nouvelle
dynamique au service
du commerce de
proximité et de l'emploi*

Parlons-en...



Objectifs du futur marché

- Finaliser la requalification du centre-ville
- Un marché alimentaire pluri-hebdomadaire
- La présence de commerces de bouche permanents
- Recréer des liens entre les commerces boutiques du centre-ville et ceux du futur marché
- Permettre d'élargir l'offre à une nouvelle clientèle nogentaise et de l'Est Parisien
- Créer une nouvelle dynamique pour le commerce de proximité en créant de l'emploi en élargissant les ressources fiscales

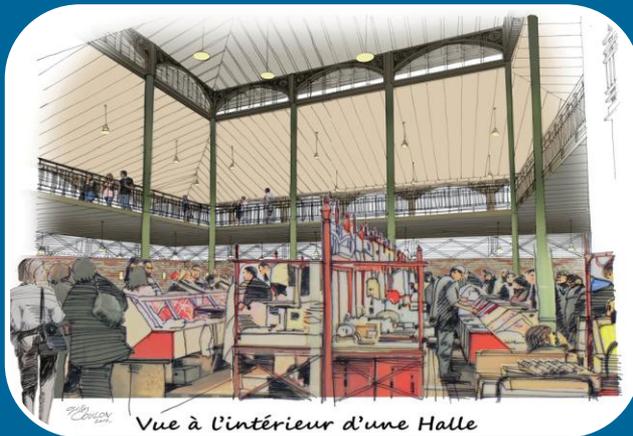


Un cœur de village



Vue depuis la Brasserie

**Des espaces de convivialité
accessibles pour tous**



Vue à l'intérieur d'une Halle

**Diversité de services proposés
aux Nogentais et aux
commerçants**



depuis la place du Marché

**Espace respectueux de son
environnement**



Un engagement

L'ouverture du marché est
actuellement maintenue par
l'engagement pris en 1998 et
2001 à le mettre aux normes*

** Sécurité et Sanitaire : Etablissement de type M
de 1^{ère} catégorie*



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU PREVENTION INCENDIE ERP - IGH

☎ 01 49 56 62 10
fax 01 49 56 64 08

**PROCES-VERBAL N°2012-064
DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

(Application de l'article R.123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation
et des articles GE3 et GE 4 du Règlement de Sécurité)

ETABLISSEMENT VISITE

NOM ou RAISON SOCIALE : **MARCHE CENTRAL
NOG-M69**

ADRESSE : **12 RUE THIERS
94130 NOGENT SUR MARNE**

DATE et HEURE de la VISITE : **mercredi 11 avril 2012 à 09 h 30**

OBJET de la VISITE : **réception et contrôle**

VISITE EFFECTUEE PAR LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT
DU PUBLIC ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR, PRESIDEE PAR
M. Michel BOISSONNAT - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT, REPRESENTANT LE PREFET DU VAL-DE-MARNE, ASSISTE DE
Mme Isabelle LE BOLLOCH

AVIS DE LA SOUS COMMISSION

La Sous Commission Départementale lève son avis défavorable émis le 28 mai 2008 et émet un **AVIS FAVORABLE** au maintien en fonctionnement du MARCHÉ CENTRAL et demande la réalisation des prescriptions suivantes :

1. Remédier aux nombreuses observations contenues dans les rapports des installations électriques relatifs à la station générale et particulièrement aux stands ;
2. Remédier au défaut signalé sur la source centrale de l'éclairage de sécurité ;
3. Reporter la signalisation du défaut d'éclairage de sécurité à proximité du SSI (situé dans le bureau du Régisseur) ;
4. Surveiller en permanence le SSI pendant la présence du public ;
5. Améliorer le balisage à partir des allées centrales ;
6. Supprimer tout stockage d'emballage au dessus des stands ;
7. Interdire les installations électriques par fils volants ;
8. Equiper les guirlandes d'ampoules ou supprimer ces guirlandes ;
9. Procéder à la vérification triennale du SSI par un organisme agréé ;
10. S'assurer du respect de l'IT 246 relatif au désenfumage de l'établissement : la fermeture partielle des parties hautes des façades étant susceptible de contrarier l'efficacité du système permanent ;
11. Assurer la formation du Régisseur sur les installations techniques de sécurité ;
12. Déposer les installations électriques non utilisées à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ;
13. Respecter les articles EC 13 et EC 14 concernant l'éclairage de sécurité ;
14. Assurer une autonomie d'1 heure à l'éclairage de sécurité ;
15. Remplacer le TASAL existant par un Terminal d'Appel d'Urgence (TAU) conformément à l'article MS70 ;

Rappel de l'article R. 123-43 du code de la construction et de l'habitation :

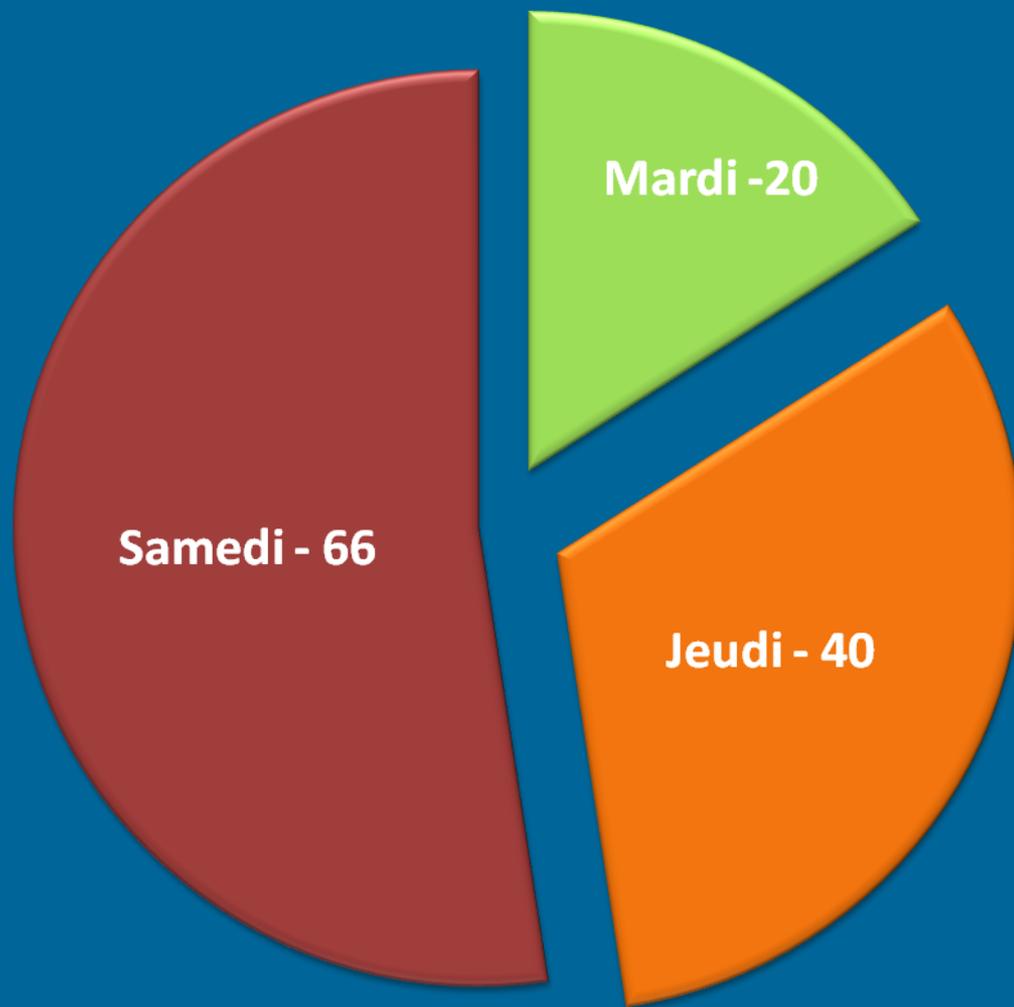
*Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.
A cet effet, ils font respectivement procéder, pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par des organismes agréés dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur ou des ministres intéressés.
Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.*



Le marché de Nogent c'est :

- **3 ouvertures par semaine : mardi, jeudi et samedi**
- **98 commerçants abonnés**
- **Une fréquentation qui s'étend au Val-de-Marne et au-delà**

Commerçants



**3 ouvertures
par semaine**

Diversité des produits présentés



Crèmerie Volailles

BOF Fromager	5
Volailles	7
Rôtisseur	2
Produits de la ferme	2

Fruits et légumes

Fruits et légumes	14
Pomme de terre	2
Maraîcher	3
Arboriculteur	1
Herbes aromatiques	1
Champignons	1

Produits carnés

Boucher bœuf	5
Boucher chevalin	2
Tripier	1

Charcuterie

Charcutier	6
Produits d'Auvergne	2
Traiteur	1

Poissons

Poissonnier	7
Ostréiculteur	1

Epicerie

Epicerie	1
Foie gras	1
Fruits et légumes secs	1
Produits biologiques	2
Vins et spiritueux	1
Thé / Café	1

Produits manufacturés (pour la maison)

Brocante	1
Droguiste	1
Linge de maison	1
Vannerie	1
Cadre tableaux	1

Fleurs

Fleurs	4
Horticulteur	1

Boulangerie Pâtisserie

Boulangerie pâtisserie	3
Pâtisserie	2
Pâtisserie orientale	1

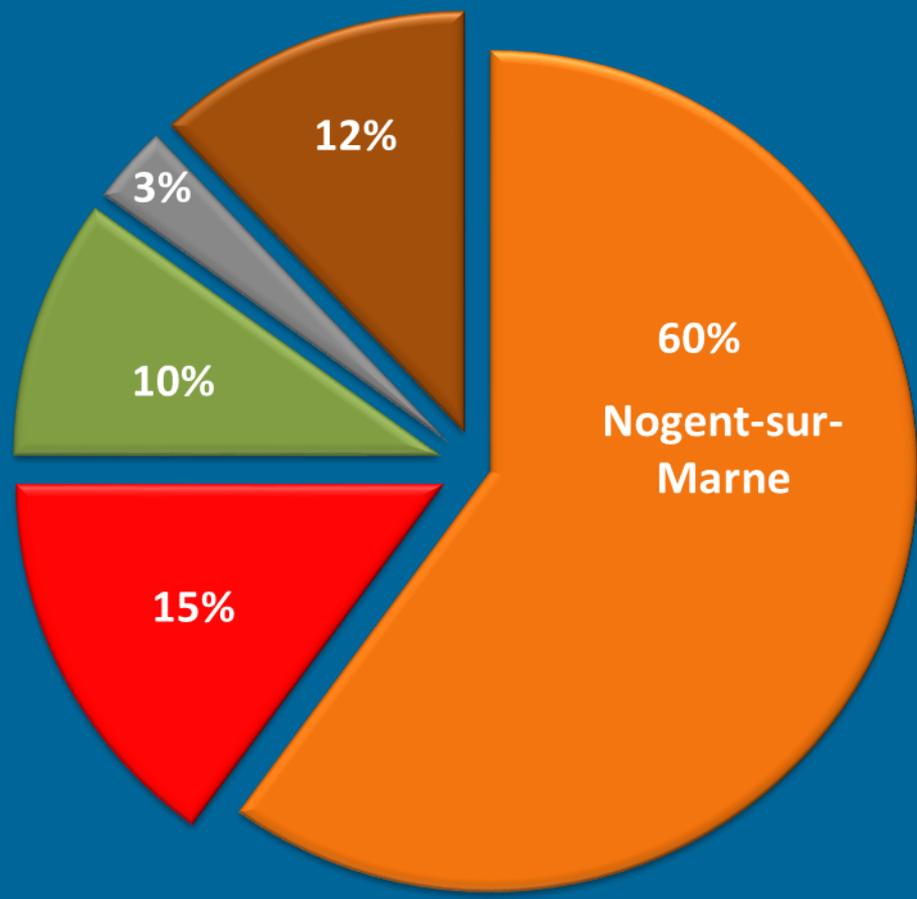
Produits spécialités

Produits italiens	2
Produits libanais	1
Plats cuisinés marocains	1
Produits portugais	1
Produits vietnamiens	2
Produits antillais	1

Produits manufacturés (pour la personne)

Mercerie	1
Chausseur	2

Fréquentation départementale et des départements limitrophes



-  Nogent-sur-Marne
-  Perreux-sur-Marne
-  Fontenay-sous-Bois
-  Bry-sur-Marne
-  Département 94, 93 et 77



Une offre de stationnement

(parkings souterrains et surface)



- Stationnement en voirie
- Deux parkings souterrains*
- Stationnements à proximité du marché (Hôtel de Ville...)

180 places supplémentaires qui s'ajoutent aux 350 existantes et transformation des parkings du Centre-ville et du Marché en un seul parking.

Qu'en est-il ?

Le marché ne répond plus aux normes sanitaires et de sécurité



Travaux de maintien en état
effectués par la CAVM



1 - Calendrier et financement

- CAVM au titre de ses compétences commerce et développement économique (la ville est propriétaire des parcs de stationnement et du foncier)
- Etudes de faisabilité faites et solutions proposées rejetées du fait d'un montage économique privilégiant la construction de logements
- Lancement par la CAVM d'une mission spécialisée pour le choix d'un AMO et d'un programmiste (2^{ème} semestre 2014)
- Organisation d'un concours d'architecte urbaniste pour en final proposer aux Nogentais et aux commerçants 3 projets dans le cadre d'une enquête et débat public et d'une présentation de ces projets à l'Atelier d'Urbanisme (rue Ancellet)
- Lancement des travaux 1^{er} semestre 2016 (voir phasage de l'opération) pour une durée totale de 3 ans (2016-2018)

2 - Calendrier et financement

- Surfaces (halles, mezzanines, locaux annexes) total : 5 300 m²
(actuellement environ 4 000 m²)
- Coût d'objectif travaux (hors décoration, équipements scéniques, espaces paysagers et piétonniers) : 11 700 000 euros (+ TVA)
- Financement CAVM dans le cadre d'un AP/CP *(autorisation de programme, crédit de paiement)* sur 3 ans
 - dispositif du type bail à construction /bail emphytéotique
 - intervention de l'exploitant
 - intervention de l'Etat (pour soutien aux commerces de Centre Ville : FISAC...)
 - Fonds européen

Nota : la ville interviendra sur les parcs de stationnement avec un partenaire privé (DSP en cours de lancement pour le stationnement) et sur les aménagements des espaces piétonniers et semi-piétonniers (budget communal). Le centre culturel sera lancé au plan administratif en 2017 pour une réalisation 2019-2020.

Phase 1 :

- construction du **stadium Christian Maudry**
(réalisation décembre 2014 – juin 2016)



Phase 2 :

- destruction du gymnase Gallieni



Vue d'ensemble du projet

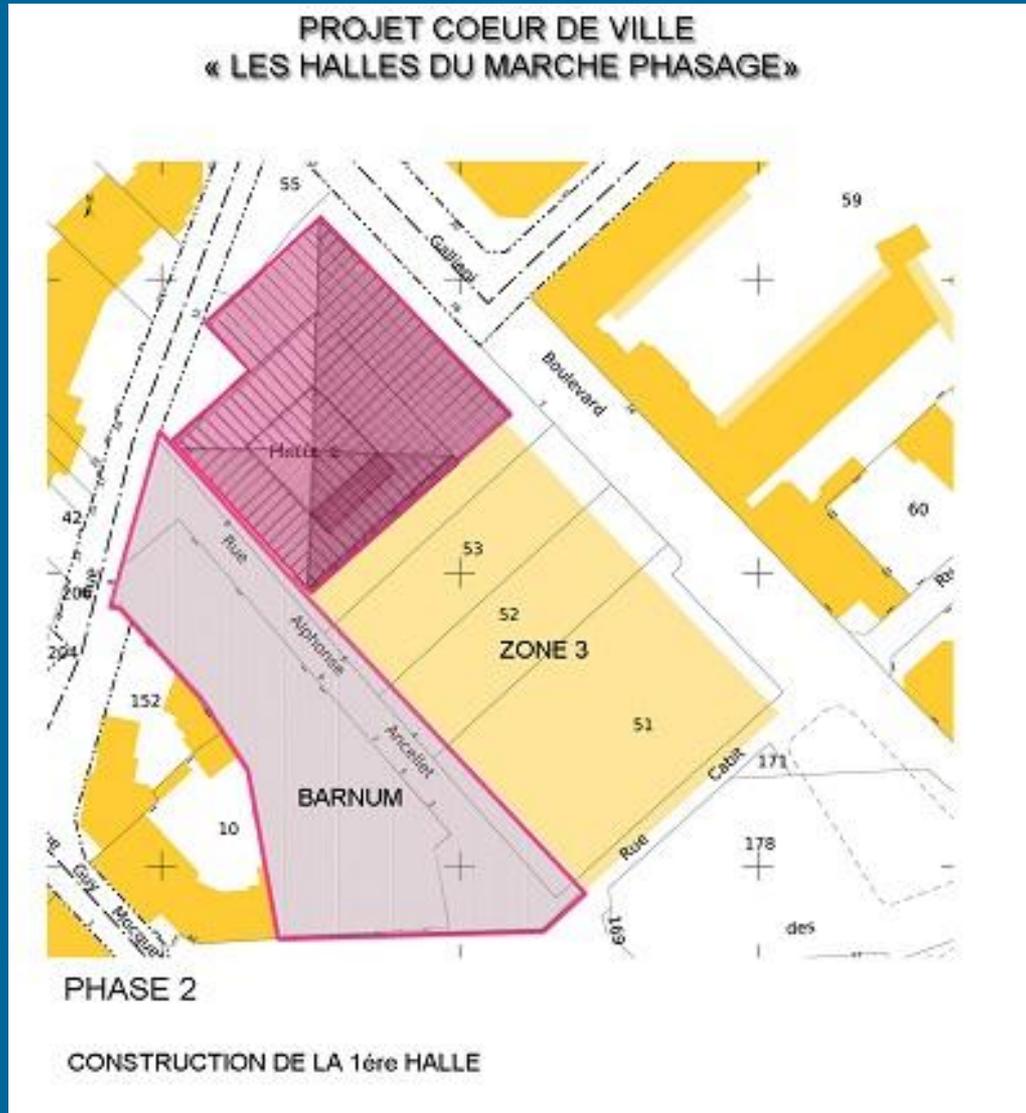


PROJET COEUR DE VILLE « LES HALLES DU MARCHÉ PHASAGE »

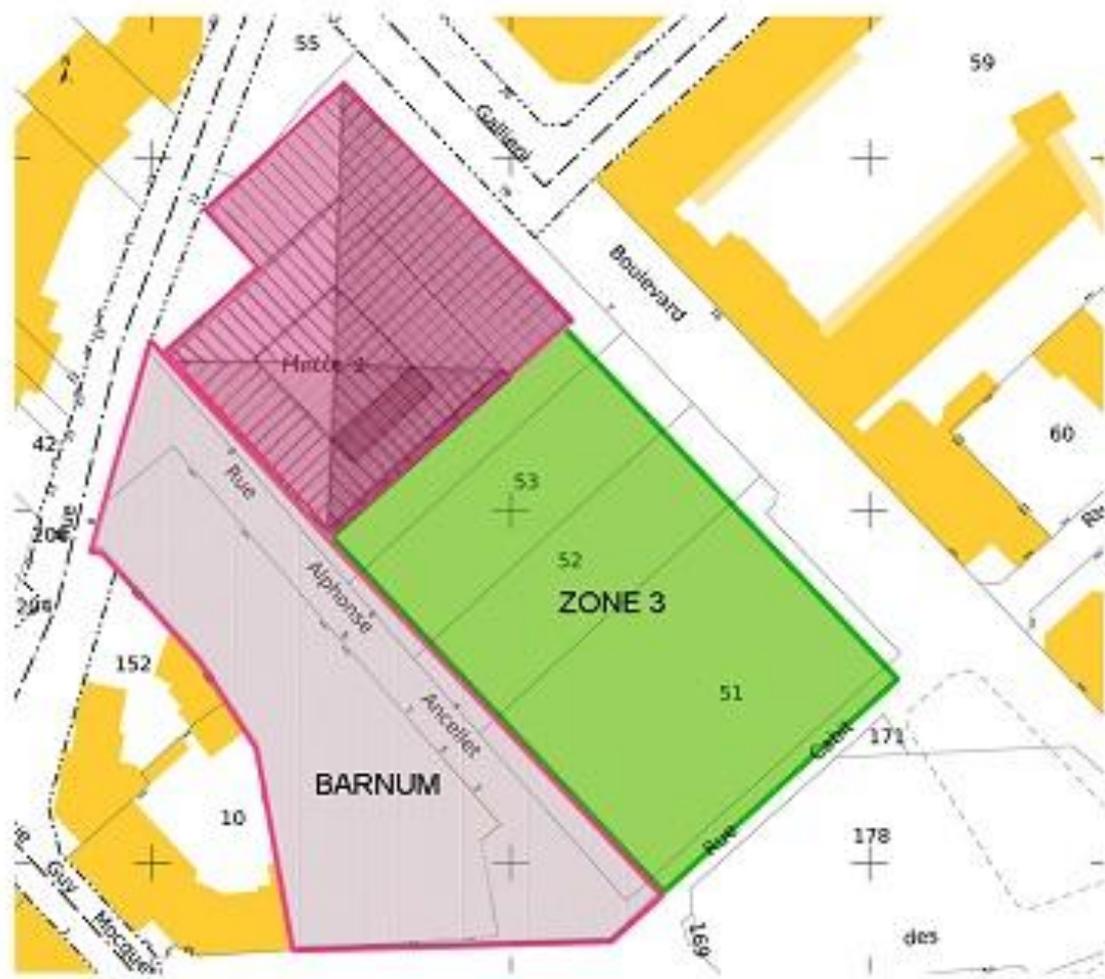


Phase 2 :

- construction de la **première Halle**



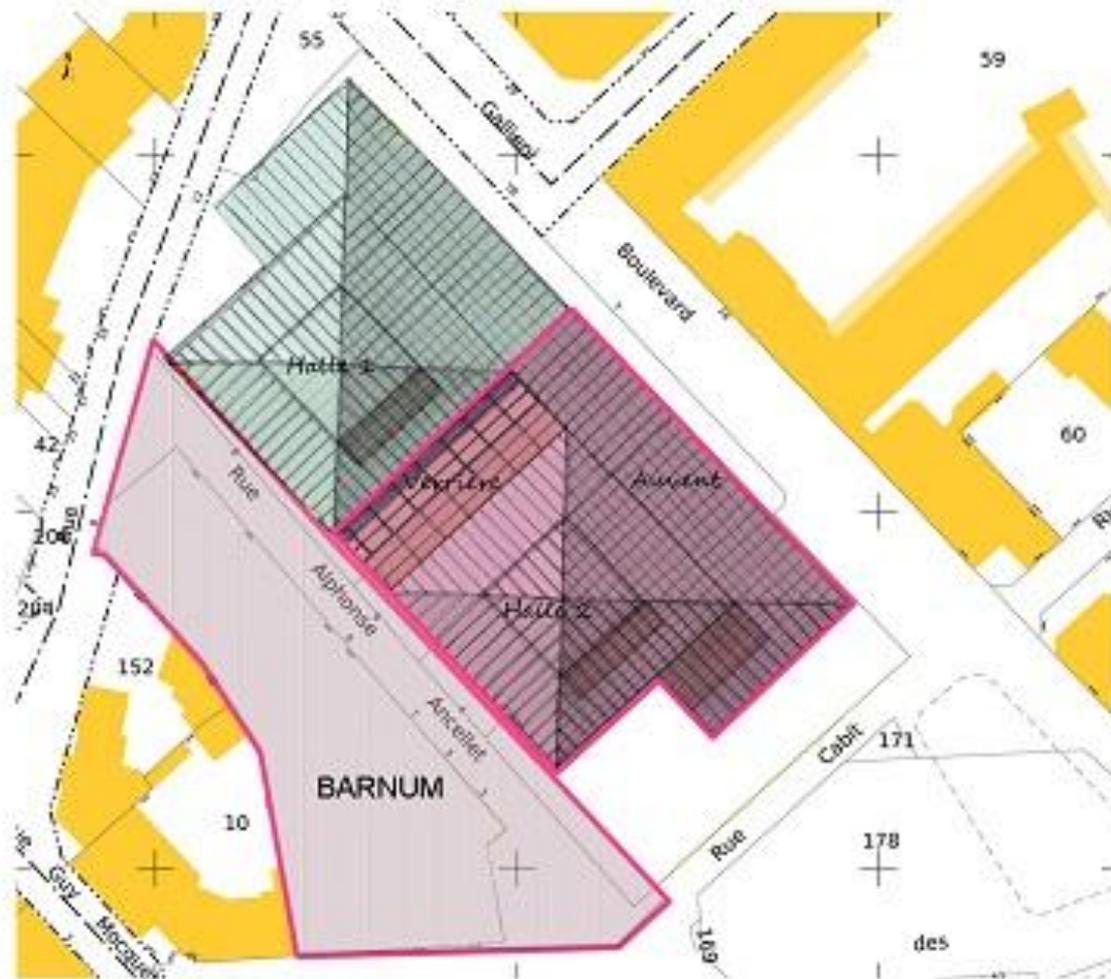
PROJET COEUR DE VILLE « LES HALLES DU MARCHÉ PHASAGE »



PHASE 3

DEMOLITION TOTALE DE L'ANCIEN MARCHÉ (ZONE 3)

PROJET COEUR DE VILLE « LES HALLES DU MARCHE PHASAGE »



PHASE 4

CONSTRUCTION DE LA 2ème HALLE

PROJET COEUR DE VILLE
« LES HALLES DU MARCHÉ PHASAGE »



PHASE 5

De nouveaux services

- ➔ Une conciergerie
- ➔ Des ateliers « cuisine en famille »
- ➔ Une offre de stationnement en souterrain sera renforcée :
 - les 2 parkings seront reliés
 - une extension sous la rue Ancelet sera créée
 - un accès du parking direct au centre culturel
- ➔ La possibilité pour les commerçants sédentaires d'avoir des réserves

De nouveaux services



- ➔ **Une marché connecté :**
 - une information permanente sur les commerces
 - une liaison internet et wifi

- ➔ **Un service de portage à domicile : chaque commerçant aura un identifiant téléphonique lui permettant de prendre les commandes et de livrer aux clients**

- ➔ **Certains commerces pourront bénéficier d'un coin dégustation**

- ➔ **Accessibilité PMR**

Un espace respectueux de l'environnement

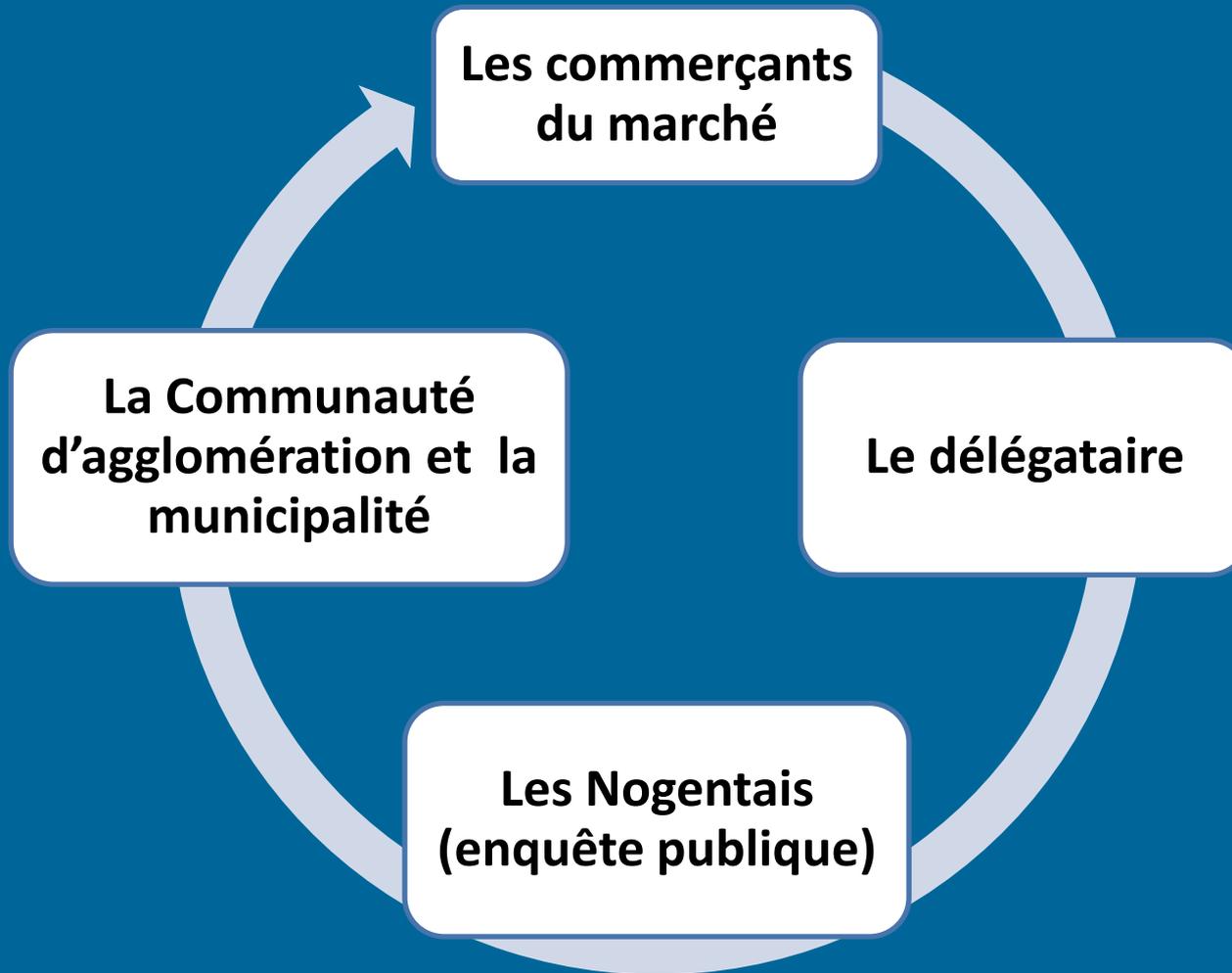
➔ Compactage des déchets

➔ Tri des déchets

La géographie des lieux

➔ Toutes les allées seront repérées

De nombreux partenaires associés





Vue depuis la Brasserie